

AFFAIRE N°8 - Voie d'accès du CES Chaudron II - Approbation du marché passé avec l'entreprise OULIA-FORT.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La première tranche des travaux de construction du CES Chaudron II doit être livrée pour la rentrée de septembre 1977. A cet effet, la Municipalité doit pour sa part achever les travaux de la voie d'accès.

Le Bureau d'Etudes de la SIDR a été chargé d'établir un projet sur lequel la Commission des Travaux Publics a émis un avis favorable.

Cependant, compte-tenu des délais impartis d'une part pour la procédure d'appel d'offres et d'autre part pour l'exécution des travaux, ceux-ci ne pourront être terminés en temps opportun.

J'ai donc demandé à Monsieur le Préfet (qui a d'ailleurs répondu favorablement) l'autorisation de passer un marché négocié après consultation d'entreprises, en recourant à l'article 312, alinéa 4 du Code des Marchés Publics.

Le résultat de la consultation a été le suivant :

- SEGEFOM.....	531 557,02 F TTC
- SBTPC.....	526 509,29
- OULIA-FORT.....	459 711,92

L'offre de OULIA-FORT étant la plus avantageuse, un marché a donc été passé avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont prévus au Chapitre 901 Article 233-19 du Budget de 1977.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs d'entériner la passation de ce marché.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Il s'agit du CES qui se trouve près de la Jamaïque. Les travaux sont presque terminés et il fonctionnera dès la rentrée de septembre 1977.

Vu l'urgence, nous avons demandé à Monsieur le Préfet l'autorisation de passer un marché négocié. Nous avons retenu OULIA-FORT qui présentait l'offre la plus avantageuse et qui pouvait effectuer les travaux dans le laps de temps demandé. Actuellement, l'entreprise procède à la pose des tuyaux entre le CES et la RN2.

M. RIVIERE - Les travaux seront terminés s'il n'y a pas de grève !

LE MAIRE - L'entreprise a eu effectivement des difficultés mais elle a repris ses travaux.

M. ROYER - Je pense qu'il serait souhaitable, à l'avenir, de lancer des travaux avant la livraison immédiate d'un CES. Ainsi, nous pourrions procéder à un appel d'offres régulier et cela nous éviterait de passer des marchés négociés, sur lesquels nous ne sommes pas sûrs d'avoir les meilleurs prix.

LE MAIRE - Dans le cas présent, nous avons eu les meilleures conditions de le meilleur délai de livraison des travaux.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour le Préfet et par
délégation

Le Directeur des Finances et
des Collectivités locales prix et

Signe : Paul PASTOR

Pour copie conforme
Saint-Denis le 1^{er} septembre 77
Le chef de bureau délégué

J. PACOSTE